

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 4 juin 2021**

Délibération n°2021-17

Suite à la convocation en date du 18 mai 2021, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur CREUZET Gérard, s'est réuni le 4 juin 2021 à 14h et a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Le 9 décembre 2019 puis le 7 décembre 2021, le Conseil d'Administration a approuvé la lettre d'engagement pour la labellisation HRS4R (Human resources strategy for researchers), qui vise à améliorer les pratiques des organismes et établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de condition de travail des chercheurs. Ce label HR Excellence in Research est accordé par la Commission européenne aux établissements engagés dans cette démarche.

L'Ecole a fait son diagnostic au regard des 40 critères grâce à un sondage mené auprès des personnels ayant une activité liée à la recherche, des entretiens individuels et quatre groupes de travail autour des thèmes suivants :

- ✓ Principes éthiques et responsabilités professionnelles
- ✓ Recrutement, développement de carrière, mobilité
- ✓ Conditions de travail et de sécurité, environnement professionnel
- ✓ Formation

Elle a ensuite élaboré un plan d'action pour améliorer ses pratiques en désignant des pilotes et en définissant des échéances - qui peuvent être échelonnées jusqu'en 2023 - pour mener à bien les actions d'amélioration.

Le dossier complet est composé de 4 documents dont le contenu sera traduit en anglais : le gap analysis process, gap analysis overview, OTM – R checklist, Action plan. Ce dossier a été présenté au conseil scientifique et au comité technique. La démarche a été présentée en CODIR.

DELIBERATION :

Le conseil d'administration approuve le dossier constitué en vue d'obtenir la labellisation HRS4R et autorise le directeur à le déposer auprès de la commission européenne.

Nombre de membres présents ou de représentés : 29

Unanimité

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Ecole Centrale de Nantes



Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 8 juin 2021.

La présente délibération a été publiée 8 juin 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication